Image not found or type unknown

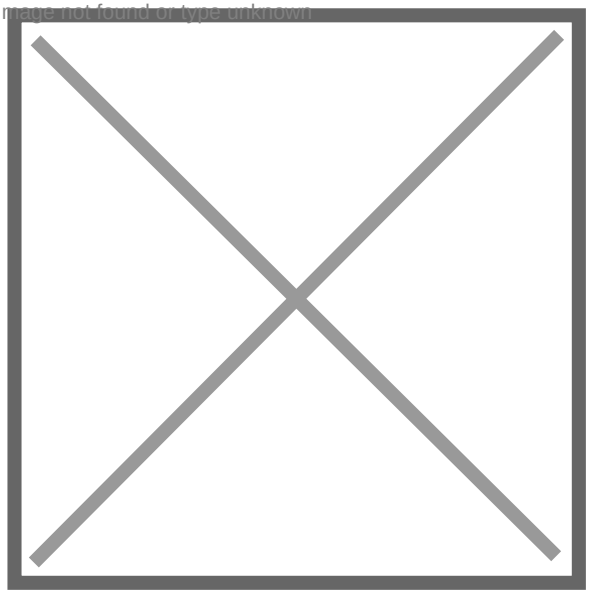

Appartement reçu en location sale

Par **stephouille**, le **05/11/2012** à **15:25**

Bonjour,

Nous avons emménagé dans un appartement neuf dont nous sommes locataires mi-septembre.

Nous avions visité cet appartement une quinzaine de jours auparavant, il était propre.
Entre la visite et l'état des lieux, un artisan est venu travailler et n'a rien nettoyé derrière lui.
Lors de l'état des lieux, nous avons trouvé un appartement très sale (poussière de découpe de meubles, traces d'enduit sur les murs et les sols, évier recouvert d'enduit ...) Nous avons tout mentionné dans l'état des lieux puis nous nous sommes mis à faire le ménage : cela nous a pris 3 heures.

Depuis, nous essayons de faire comprendre à la propriétaire par l'intermédiaire de notre agence que nous exigeons un dédommagement puisque l'appartement n'était pas dans l'état dans lequel nous l'avions visité et qu'une location doit être donnée à louer propre (est-ce le cas d'ailleurs ?). Nous avons même essayé de déduire 100 euros d'un loyer, somme correspondant à 3 h de ménage selon les tarifs Foncia. Nous avons pour seule réponse un courrier des contentieux...

Depuis, c'est l'impasse, l'agence fait la morte ... A chaque fois que je relance le sujet, on me dit que la propriétaire ne donne pas suite.

Je voulais donc savoir quel recours nous pouvons avoir dans ce cas. Quelles sont les obligations du propriétaire ? Pouvons-nous demander un déménagement ?

Merci de vos réponses.

Par **Lag0**, le **05/11/2012** à **15:31**

Bonjour,
Puisque vous avez vous-même fait le ménage, vous ne pouvez exiger aucune compensation (tout au plus pouvez-vous le demander à l'amiable), et surtout pas de ne pas payer une partie du loyer de votre propre chef !
Dépêchez-vous de payer votre arriéré car vous vous êtes mis en tort.
Il aurait fallu que vous exigiez du bailleur qu'il fasse nettoyer le logement ou signer au préalable un accord de compensation amiable.

Par **stephouille**, le **05/11/2012** à **17:30**

Merci pour votre réponse.

Nous avons déjà régularisé le paiement du loyer, c'était un "coup de poker", on a tenté le coup ...

Si j'ai bien compris, il ne me reste plus qu'à faire un courrier à notre propriétaire par l'intermédiaire de l'agence demandant une compensation à l'amiable. Nous allons essayer.

Merci encore.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés